

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SÉANCE DU 4 AVRIL 2024

Date de convocation

15/03//2024

Date d'envoi

22/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 18h00 le Conseil d'Administration du Centre Communal Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Madame Christine MÉNORET, vice-présidente en exercice.

Nombre de membres

En exercice : 09
Présents : 05
Absents : 04
Pouvoirs : 02
Votants : 07

Étaient présents :

Élus du CCAS :

Madame Lyn FAIPOUX,
Monsieur Jean-Marc CHATEAU.

Membres de la Société Civile :

Madame Colette MAILLET,
Monsieur Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Monsieur Bertrand RITOURET,
Mesdames Claire CARTIER, Claudine PINGUET et Alda ROUMAGNOU

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MENORET,

Madame Claudine PINGUET à Madame Colette MAILLET.

Assistait également à la réunion :

Monsieur Gérard PERRIER Directeur Général des Services - Ville de Luynes.

Secrétaire de séance :

Monsieur Erick MORCHOISNE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

DEL N° 04-04-2024-04 BUDGET PRIMITIF 2024

VU les articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu, préalablement au vote de ce jour le 14 mars 2024

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2024, chapitre par chapitre, tel qu'il lui a été présenté en séance, d'un montant total de 39 858,28 €, réparti de la façon suivante :

- SECTION D'INVESTISSEMENT : 9 546,45 €
- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 30 311,83 €

Pour extrait certifié conforme,

Pour Le Président et par délégation,
La vice-présidente,



Christine MENORET

Le secrétaire de séance,

Erick MORCHOISNE

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le 11.1 AVR. 2024

Et sa publication le site internet de la commune le :1.7.AVR., 2024

Pour Le Président et par délégation,
La vice-présidente

